

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Des Alpes-Maritimes
COMMUNE DE
TOUËT DE L'ESCARENE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE



ARRETE DE NON OPPOSITION A UNE DEMANDE PREALABLE AU NOM DE
LA COMMUNE N° 39/2021

Dossier n° DP006 142 21 G 0012	Date de dépôt : 12/11/2021 Demandeur : GANTELME Cédric Pour : RECFECTION D'UNE TOITURE Adresse : 1 rue des Espras 06440 TOUËT DE L'ESCARENE
---	--

Le Maire de la Commune de TOUËT DE L'ESCARENE,

Vu la demande préalable présentée le 12 novembre 2021 par Monsieur Cédric Gantelme demeurant 1 passage du Moulin à TOUËT DE L'ESCARENE – 06440 ;

Vu l'objet de la demande :

- Réfection d'une toiture à l'identique avec pose de plaques sous tuiles
Sur la parcelle cadastrée section C n°385 sise 1 rue des Espras à TOUËT DE L'ESCARENE – 06440 ;

Vu les pièces du dossier ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-213 du 26 mars 2018 approuvant la Carte Communale.

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée, sous réserve du droit des tiers et du respect des prescriptions décrites à l'article 2.



Article 2

Les tuiles seront de même nature que celles posées sur l'autre partie du toit.

Article 2

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Fait à TOUËT DE L'ESCARENE, le 17/11/2021



Noël ALBIN